

**ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION
DES MEMBRES DU CONSEIL PORTUAIRE
du port de Saint-Gildas à Houat**

SEAFEL2024-06

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU le code des transports, et notamment son article R 5314-14 définissant la composition des conseils portuaires dans les ports départementaux,
- VU les désignations opérées par les organismes désignés à l'article R5314-14 du code des transports,
- SUR la proposition du directeur général des services,

ARRÊTE

Article 1 :

Le conseil portuaire se compose comme suit :

1 - PRÉSIDENT DU CONSEIL PORTUAIRE

Titulaire : M. PIERRE Gérard, conseiller départemental, vice-président du conseil départemental,
Hôtel du Département – 2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 – 56009 VANNES Cedex

Suppléant : Mme BELLEC Karine, conseillère départementale, vice-présidente du conseil départemental
Hôtel du Département – 2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 – 56009 VANNES Cedex

2 - REPRÉSENTANTS DES CONCESSIONNAIRES

Titulaires : M. LE FUR Philippe, maire de Houat – Mairie – 56170 ILE DE HOUAT
M. SCOUARNEC Jo – Mairie – 56170 ILE DE HOUAT

Suppléants : M. GAILLARD Matthieu – Mairie – 56170 ILE DE HOUAT
M. LE ROUX François – Mairie – 56170 ILE DE HOUAT

3 - REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DE HOUAT

Titulaire : M. LE ROUX Frédéric – Mairie – 56170 ILE DE HOUAT

Suppléant : Mme EYMARD Marie-Renée – Mairie – 56170 ILE DE HOUAT

4 - REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS CONCERNÉS PAR LA GESTION DU PORT

- membres du personnel départemental

Titulaire : Mme la responsable du service de l'eau, de l'aménagement foncier et des espaces littoraux

Suppléant : Un agent du service de l'eau, de l'aménagement foncier et des espaces littoraux

- membres du personnel du concessionnaire

Titulaire : M. GODEFROY Pierre – Mairie – 56170 ILE DE HOUAT

Suppléant : Mme DUPIN Françoise – Mairie – 56170 ILE DE HOUAT

5 - REPRÉSENTANTS DES USAGERS DU PORT

a) au titre du commerce

- usagers désignés par la chambre de commerce et d'industrie

Sans objet

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Titulaires : Mme HULAUD Kaourintine, conseillère régionale, ou son représentant -
283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 RENNES Cedex 7

M. le directeur de la Compagnie Océane ou son représentant –
Gare maritime – 56325 LORIENT Cedex

M. le directeur de la NAVIX ou son représentant –
Parc du Golfe – 9 allée Loïc Caradec – 56000 VANNES

Suppléants : Mme LE HYARIC Elen – HLM Le Vallon – 56170 ILE DE HOUAT

Mme GAILLARD Aude – Responsable Ecloserie – 56170 ILE DE HOUAT

Un représentant des services ports ou liaisons maritimes de la région Bretagne

b) au titre de la pêche

Publié en ligne le 01/10/2024

- usagers désignés par le comité départemental des pêches

Titulaires : M. LE ROUX Gwendal – Route du vieux Port – 56170 ILE DE HOUAT

M. PRONO Nicolas – 11 rue du Ruisseau – 56400 BRECH

M. LE GURUN Claude – Le Bourg – 56170 ILE DE HOUAT

Suppléants : M. LE BERRE Erwan – Le Bourg – 56170 ILE DE HOUAT

M. LE GURUN Emmanuel – Route des terrains des sports – 56170 ILE DE HOUAT

M. TOURNIER Melen – Le Bourg – 56170 ILE DE HOUAT

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Sans objet

c) au titre de la plaisance

- usagers désignés par le comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance

Titulaires : M. AUVRAY Gilles – 5 allée du Domaine de Kerrat – 56610 ARRADON

M. LE GURUN Laurent – Route du Vieux Port / Bressin er Houed – 56170 ILE DE HOUAT

M. SCOUARNEC Joseph – Route du Terrain de Sport – 56170 ILE DE HOUAT

Suppléants : M. LE GURUN Marcel Louis – Route du Port St Gildas – 56170 ILE DE HOUAT

Néant

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Sans objet

Article 2 :

Conformément à l'article R5314-24 du code des transports, la durée du mandat des membres du conseil portuaire est fixée à cinq ans.

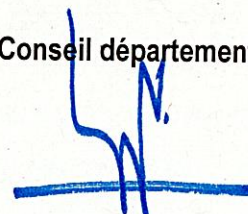
Article 3 :

Publié en ligne le 01/10/2024

Le directeur général des services du conseil départemental, le directeur des routes et de l'aménagement, sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

VANNES, le 27 septembre 2024

Le Président du Conseil départemental



David LAPPARTIENT